



Quel expert pour contrôle

Par **fdjte**, le **16/11/2021 à 16:20**

Bonjour. Après avoir avisé les 9 autres propriétaires (dont aucun n'a jamais répondu) ainsi que le syndic à l'époque (Foncia) qui ne s'est pas manifesté, nous avons détruit des conduits de cheminée dans un appartement au 3ème étage d'un immeuble parisien. Aujourd'hui plusieurs propriétaires ont décidé de prendre un syndic en ligne en s'instituant qui président, qui secrétaire et demandent à un architecte intérieur de vérifier si l'immeuble ne risque rien. À qui pouvons nous faire appel pour avoir un avis objectif ? Merci pour votre conseil et cordiales salutations

Par **Marck.ESP**, le **16/11/2021 à 18:36**

Bonsoir

À qui pouvons nous faire appel pour avoir un avis objectif ?

A quel sujet?, la composition d'un conseil syndical, les cheminées ?

Par **fdjte**, le **16/11/2021 à 19:26**

Bonsoir et merci pour votre retour.

C'est un voisin assez virulent qui a pris la tête d'un syndic 'en ligne' et qui a fait mandater un architecte (de sa connaissance ?) pour déterminer si après avoir démolit les conduits de cheminée dans un appartement au 4ème étage nous mettons en péril la structure de l'immeuble. Nous souhaiterions savoir qui contacter pour avoir un avis d'expert objectif ?
Cordialement

Par **miyako**, le **17/11/2021 à 18:43**

Bonsoir,

Vous pouvez faire faire une expertise de votre choix en convoquant l'architecte et le président de ce syndic en ligne ,afin de respecter le contradictoire.De tels travaux peuvent en effet dans

certain cas mettre en danger la structure de l'immeuble ,surtout si cela a été fait sans aucune autorisation.

Cordialement